

Destinataires : Président(e)s des Conseils Départementaux

Paris, le 25 avril 2022

Objet : Insuffisance du financement des mesures de revalorisation des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social

Monsieur Le Président / Madame La Présidente

Par le présent courrier, nous tenions à vous alerter sur l'insuffisant financement par le conseil départemental de [destinataire] des mesures de revalorisation des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social. Ces revalorisations, décidées au moment de la crise sanitaire, ont vocation à amoindrir l'iniquité de traitement entre les différents professionnels de la santé et de l'accompagnement social et médico-social.

Le 18 février dernier, à l'occasion de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France ont ainsi annoncé d'importantes avancées financières pour les métiers de la filière socio-éducative. Cet engagement comprend notamment une enveloppe annuelle de 720 millions d'euros, financée par l'Etat et les conseils départementaux, pour la revalorisation salariale de 183 euros nets par mois sur le même modèle que celle annoncée dans le cadre des accords du Ségur de la santé. Il fait écho au message porté par l'Assemblée des Départements de France le 2 décembre 2021, selon lequel les « associations et les Départements font cause commune pour la reconnaissance et la valorisation des métiers du social, du médicosocial et du sanitaire ».

Nos organisations ont salué ces engagements financiers qui représentent une reconnaissance encourageante pour nos professionnels.

Le vendredi 8 avril dernier, des précisions complémentaires ont été apportées par le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assemblée des Départements de France. La liste des professionnels concernés par la revalorisation salariale nous a ainsi été présentée. Il a par ailleurs été rappelé que cette revalorisation devrait advenir si possible en juin 2022, avec une prise en compte de la mesure à compter du 1^{er} avril.

Cependant, Monsieur Le Président / Madame La Présidente, nous sommes très inquiets quant à la réalisation concrète de cet engagement, compte tenu des difficultés que rencontrent actuellement sur le terrain de nombreux établissements et services sociaux et médico-sociaux concernant le versement des précédentes revalorisations annoncées depuis le début de la crise sanitaire.

Nexem et la Fehap ont effectué une enquête au début du mois de février afin de déterminer la mise en œuvre de la mesure dite « Laforcade 1 » et recenser les différences de traitement territoriales dans le financement de la mesure.

Les résultats sont sans équivoque. Plus de trois quarts des répondants rencontrent des difficultés avec leurs financeurs locaux – agences régionales de santé (ARS) et conseils départementaux – pour mettre en œuvre les revalorisations prévues par le Laforcade 1. Pour rappel, ce dernier prévoit une revalorisation salariale de 183 euros nets par mois pour les personnels soignants et de rééducation du secteur handicap financé par l'Assurance maladie, des services de soins infirmiers à domicile et de l'addictologie.

Les répondants désignent plus particulièrement les **conseils départementaux** comme étant les autorités chargées du financement des revalorisations avec lesquelles ils rencontrent le plus de difficultés.

A ce titre, nous avons constaté que les établissements et services du secteur social et médico-social du département [destinataire] n'ont toujours pas reçu les versements permettant de financer ces revalorisations. Cette situation regrettable amène de nombreux gestionnaires à avoir recours à des avances de trésorerie pour compenser les écarts entre les financements perçus et les besoins réels. Nous savons que tous les conseils départementaux sont en attente de textes réglementaires encadrant les moyens financiers dédiés et avons **interpellé en ce sens le Gouvernement.**

Néanmoins, cette problématique ne se limite pas qu'à cette revalorisation dite « Laforcade 1 » actée en mai 2021. En particulier, les EHPAD adhérents à nos organisations constatent un sous-financement des mesures de revalorisation annoncées précédemment dans le cadre du Ségur de la santé. Ces établissements envisagent à moyen terme trois pistes pour pallier ces difficultés :

- L'arrêt du versement des revalorisations Ségur avec un risque de mouvements sociaux et de démissions ;
- La diminution du ratio d'encadrement pour financer le Ségur engendrant une dégradation inacceptable des conditions d'accompagnement et de prise en soins ;
- Le maintien du versement du Ségur en puisant – pour ceux qui le peuvent – dans leurs réserves de trésorerie remettant en cause la pérennité de ces établissements.

Cette situation est anormale et singulièrement critique pour nos structures. Elle place les gestionnaires d'établissements dans une position extrêmement délicate vis-à-vis de leurs salariés, et entretient les difficultés de recrutement de notre secteur. Elle s'inscrit dans un contexte de tensions sociales déjà fortes, qui se muent par endroit en une véritable et légitime colère exprimée par les salariés.

Nous vous savons sensible à ces enjeux : nos professionnels sont des artisans de la solidarité qui mettent en œuvre, concrètement sur le terrain, les politiques d'insertion et de solidarité dont votre conseil départemental est le chef de file. Ils ont trop longtemps subi un cruel manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics, alors que leur mission d'accompagnement au quotidien des personnes vulnérables est si précieuse pour notre cohésion nationale. Il n'est bien sûr pas envisageable de verser les revalorisations auxquelles ces professionnels ont désormais droit de façon intermittente. C'est pourtant la continuité du versement de ces revalorisations et

plus globalement le bon fonctionnement du secteur social et médico-social qui sont menacés par les difficultés de trésorerie que connaissent nos établissements et services.

Aussi, nous espérons vivement qu'une solution pourra être rapidement mise en œuvre d'urgence pour permettre à l'ensemble des professionnels concernés de bénéficier des revalorisations promises auxquelles ils ont droit. Les nouveaux engagements pris le vendredi 8 avril rendent d'autant plus impérieuse une régularisation urgente de cette situation, surtout si nous souhaitons que les établissements et services sociaux et médico-sociaux soient en mesure d'assurer rapidement les versements de la revalorisation de 183 euros nets par mois.

Nous attirons votre attention, Monsieur Le Président / Madame La Présidente, sur la crise de confiance qui s'est installée et qui déjà, dans beaucoup d'établissements, conduit à une situation de rupture malheureusement contradictoire avec les engagements pris par l'Etat et les conseils départementaux. Dans ces conditions, vous comprendrez l'urgence à agir pour rétablir la confiance nécessaire au travail collectif que nous menons pour l'attractivité de nos métiers et la valorisation des professionnels du soin et de l'accompagnement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président / Madame La Présidente, l'expression de notre considération très distinguée.



Marie-Sophie DESAULLE
Présidente de la Fehap



Alain RAOUL
Président de Nexem

Secrétariat de la Présidence Nexem :

Téléphone : 06 76 53 98 45
Courriel : j.morin@nexem.fr

Secrétariat de la Présidence FEHAP :

Téléphone : 01 53 98 95 08
Courriel : sophie.paulsen@fehapa.fr